

États financiers consolidés de

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT

Aux actionnaires de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Neptune Technologies & Bioressources Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 28 février 2014 et au 28 février 2013, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

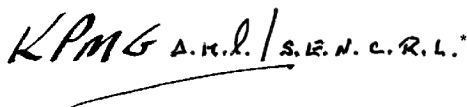
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Neptune Technologies & Bioressources Inc. au 28 février 2014 et au 28 février 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.



Le 21 mai 2014
Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119178

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

États financiers

États consolidés de la situation financière	1
États consolidés du résultat global	2
États consolidés des variations des capitaux propres	3
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	6

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés de la situation financière

28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	6 522 366 \$	14 902 459 \$
Placements à court terme (note 21)	23 025 951	13 720 719
Clients et autres débiteurs (note 4)	16 939 211	9 590 945
Crédits d'impôt à recevoir (note 5)	2 031 729	442 221
Charges payées d'avance	1 196 113	139 656
Stocks (note 6)	13 596 775	11 709 613
	63 312 145	50 505 613
Immobilisations corporelles (note 7)	37 034 030	15 476 660
Immobilisations incorporelles (note 8)	1 878 270	1 510 528
Total des actifs	102 224 445 \$	67 492 801 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Prêts et emprunts (note 9)	18 048 \$	5 060 \$
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	14 840 775	7 985 215
Sommes perçues d'avance (note 11)	900 282	849 659
	15 759 105	8 839 934
Avantages incitatifs reportés (note 12)	509 470	48 854
Prêts et emprunts (note 9)	10 081 195	1 865 981
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 14 a)	10 821 413	–
Total des passifs	37 171 183	10 754 769
Capitaux propres		
Capital social (note 13 a))	88 745 590	83 561 499
Bons de souscription (note 13 c))	464 800	–
Surplus d'apport	23 386 025	17 736 472
Déficit	(62 097 779)	(45 457 773)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	50 498 636	55 840 198
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	6 980 958	(3 396 506)
Bons de souscription et options de filiales (note 14)	7 573 668	4 294 340
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	14 554 626	897 834
Total des capitaux propres	65 053 262	56 738 032
Engagements et éventualités (note 23)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 28)		
Total des passifs et des capitaux propres	102 224 445 \$	67 492 801 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

/s/ Ronald Denis
Dr. Ronald Denis
Président du Conseil d'administration

/s/ Valier Boivin
Valier Boivin
Administrateur

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés du résultat global

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Produits provenant des ventes	19 334 719 \$	25 863 612 \$
Produits provenant de redevances	161 254	82 291
Total des produits	19 495 973	25 945 903
Coût des ventes (note 6)	(16 974 231)	(15 633 097)
Marge brute	2 521 742	10 312 806
Autres produits - provenant de règlement de redevances	5 499 000	–
Autres produits - recouvrement des assurances (note 15)	11 554 267	6 000 000
Frais de vente	(2 491 379)	(2 463 886)
Frais généraux et charges administratives	(29 507 841)	(15 686 828)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 382 561 \$ (498 197 \$ en 2013)	(8 143 608)	(7 633 045)
Explosion de l'usine (note 15)	(1 347 799)	(10 091 223)
Résultat provenant des activités opérationnelles	(21 915 618)	(19 562 176)
Produits financiers (note 17)	100 862	149 150
Charges financières (note 17)	(1 696 498)	(400 211)
Gain de change	1 273 782	850 771
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(321 854)	599 710
Perte avant impôt sur le revenu	(22 237 472)	(18 962 466)
Impôt sur le revenu - impôt différé (note 19)	–	1 000 000
Perte nette et résultat global pour la période	(22 237 472) \$	(19 962 466) \$
Perte nette et résultat global attribuable		
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(16 640 006) \$	(16 770 358) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 597 466)	(3 192 108)
Perte nette et résultat global pour la période	(22 237 472) \$	(19 962 466) \$
Résultat de base et dilué par action (note 20)	(0,27) \$	(0,31) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	60 820 080	54 071 185

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	– \$	17 736 472 \$	(45 457 773) \$	55 840 198 \$	4 294 340 \$	(3 396 506) \$	897 834 \$	56 738 032 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	–	–	–	–	(16 640 006)	(16 640 006)	–	(5 597 466)	(5 597 466)	(22 237 472)
	60 079 730	83 561 499	–	17 736 472	(62 097 779)	39 200 192	4 294 340	(8 993 972)	(4 699 632)	34 500 560
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 18)	–	–	–	7 091 604	–	7 091 604	4 346 056	–	4 346 056	11 437 660
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant (note 18 c))	275 163	885 204	–	335 722	–	1 220 926	–	–	–	1 220 926
Options sur actions exercées (note 18 a))	1 098 500	2 886 785	–	(828 035)	–	2 058 750	–	–	–	2 058 750
Unités libérées (note 18 b))	425 332	1 412 102	–	(1 412 102)	–	–	–	–	–	–
Financement IQ (note 13 c))	–	–	464 800	–	–	464 800	–	–	–	464 800
Total des apports et des distributions aux propriétaires	1 798 995	5 184 091	464 800	5 187 189	–	10 836 080	4 346 056	–	4 346 056	15 182 136
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti par des tiers (note 14 a)i))	–	–	–	895 065	–	895 065	(297 823)	782 710	484 887	1 379 952
Exercice de bons de souscription de série 4 d'Acasti détenus par Neptune (note 14 a)ii))	–	–	–	9 770	–	9 770	–	(9 770)	(9 770)	–
Actions d'une filiale émises pour le prépaiement des redevances (note 14 a)iii))	–	–	–	(5 932 370)	–	(5 932 370)	–	5 903 370	5 903 370	(29 000)
Offre publique d'Acasti (note 14 a)iv))	–	–	–	3 684 713	–	3 684 713	–	8 266 839	8 266 839	11 951 552
Unités d'Acasti libérées (note 14 a)v))	–	–	–	709 914	–	709 914	(749 230)	39 316	(709 914)	–
Placement privé d'Acasti (note 14 a)vi))	–	–	–	780 149	–	780 149	–	1 287 456	1 287 456	2 067 605
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions de NeuroBioPharm par des tiers (note 14 b)i))	–	–	–	991	–	991	–	(534)	(534)	457
Atributions de NeuroBioPharm libérées (note 14 b)ii))	–	–	–	314 132	–	314 132	(19 675)	(294 457)	(314 132)	–
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	462 364	–	462 364	(1 066 728)	15 974 930	14 908 202	15 370 566
Total des transactions avec les propriétaires	1 798 995	5 184 091	464 800	5 649 553	–	11 298 444	3 279 328	15 974 930	19 254 258	30 552 702
Solde au 28 février 2014	61 878 725	88 745 590 \$	464 800 \$	23 386 025 \$	(62 097 779) \$	50 498 636 \$	7 573 668 \$	6 980 958 \$	14 554 626 \$	65 053 262 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 29 février 2012	49 688 843	45 841 986 \$	743 195 \$	13 156 913 \$	(31 973 311) \$	27 768 783 \$	1 676 653 \$	3 178 566 \$	4 855 219 \$	32 624 002 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(16 770 358)	(16 770 358)	-	(3 192 108)	(3 192 108)	(19 962 466)
	49 688 843	45 841 986	743 195	13 156 913	(48 743 669)	10 998 425	1 676 653	(13 542)	1 663 111	12 661 536
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Offre publique (note 13 b))	8 307 762	30 004 850	-	-	-	30 004 850	-	-	-	30 004 850
Bons de souscription exercés (note 13 c))	1 424 043	5 397 749	(743 195)	-	-	4 654 554	-	-	-	4 654 554
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 18)	-	-	-	5 093 823 *	-	5 093 823 *	2 617 687 *	-	2 617 687 *	7 711 510
Options sur actions exercées (note 18 a))	659 082	2 316 914	-	(764 419)	-	1 552 495	-	-	-	1 552 495
Distribution d'actions et d'options d'une filiale par voie de dividende en nature (note 14 b)ii))	-	-	-	204 238	3 285 896	3 490 134	-	(3 509 465)	(3 509 465)	(19 331)
Total des apports et des distributions aux propriétaires	10 390 887	37 719 513	(743 195)	4 533 642	3 285 896	44 795 856	2 617 687	(3 509 465)	(891 778)	43 904 078
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions de filiales par des tiers (note 14)	-	-	-	114 602	-	114 602	-	133 504	133 504	248 106
Acquisition d'actions d'une filiale sur le marché (note 14 a)vii))	-	-	-	(68 685)	-	(68 685)	-	(7 003)	(7 003)	(75 688)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	45 917	-	45 917	-	126 501	126 501	172 418
Total des transactions avec les propriétaires	10 390 887	37 719 513	(743 195)	4 579 559	3 285 896	44 841 773	2 617 687	(3 382 964)	(765 277)	44 076 496
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	- \$	17 736 472 \$	(45 457 773) \$	55 840 198 \$	4 294 340 \$	(3 396 506) \$	897 834 \$	56 738 032 \$

*Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a révisé les montants comparatifs de 2013 pour refléter une correction non significative en réduisant le surplus d'apport et en augmentant les bons de souscription et options de filiales d'un montant de 406 677 \$.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Perte nette de la période	(22 237 472) \$	(19 962 466) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	286 841	573 812
Amortissement des immobilisations incorporelles	66 101	39 385
Dépréciation des immobilisations corporelles détruites durant l'explosion	1 253 188	6 395 595
Dépréciation des stocks détruits durant l'explosion	-	2 257 565
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	156 333
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	48 294	31 728
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	12 658 586	7 711 510
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(50 313)	(2 124)
Charges financières nettes (produits financiers nets)	321 854	(599 710)
Autres frais financiers payés	79 899	-
Gain de change réalisé	327 471	372 478
Impôt sur le revenu reporté	-	1 000 000
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	-	1 200 000
	(7 405 349)	(825 894)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Clients et autres débiteurs	(9 912 364)	1 473 706
Crédits d'impôt à recevoir	98 416	773 303
Charges payées d'avance	(1 056 457)	290 712
Stocks	(1 887 162)	(7 134 268)
Fournisseurs et autres créditeurs	1 463 504	3 584 287
Sommes perçues d'avance	(25 195)	25 195
Avantages incitatifs reportés	510 929	50 978
	(18 213 678)	(1 761 981)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Intérêts reçus	211 467	32 951
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 502 632)	(19 035 820)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(391 901)	(376 128)
Échéance de placements à court terme	18 375 096	6 106 790
Acquisition de placements à court terme	(27 683 133)	(7 000 000)
	(25 991 103)	(20 272 207)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Produit du financement d'IQ (net des frais financiers)	8 408 256	3 037 393
Remboursement de prêts et d'emprunts	(22 265)	(5 773 716)
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale (note 14)	1 380 409	248 106
Produit net de l'offre publique d'une filiale (note 14 a)iv))	21 164 508	-
Produit net du placement privé d'une filiale (note 14 a)vi))	2 067 605	-
Produit de l'exercice de bons de souscription	-	3 840 931
Acquisition nette des actions d'une filiale	-	(75 688)
Produit net de l'offre publique	-	30 004 850
Frais d'émission d'actions d'une filiale (note 14 a)iii))	(29 000)	-
Impôts des non-résidents payés sur le dividende	-	(19 331)
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	2 058 750	1 552 495
Intérêts payés	(117 904)	(133 212)
	34 910 359	32 681 828
Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	914 329	489 554
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(8 380 093)	11 137 194
Trésorerie au début de la période	14 902 459	3 765 265
Trésorerie à la fin de la période	6 522 366 \$	14 902 459 \$
Informations sur les flux de trésorerie		
Transactions hors caisse		
Valeur des immobilisations corporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	6 275 061 \$	924 947 \$
Valeur des immobilisations incorporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	59 425	17 483
Acquisition d'immobilisations corporelles par voie de contrat de location-financement	126 632	-
Valeur attribuée au capital social pour l'exercice des bons de souscription reliés au placement privé	-	813 623
Subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	25 199	3 567 683
Décomptabilisation de la subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles (note 4 a))	2 589 297	-
Crédit d'impôt à recevoir présenté contre les immobilisations corporelles	1 687 924	-
Intérêts capitalisés	290 141	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm ») (collectivement nommés le « groupe »). La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leur marque privée surtout sur les marchés des produits nutraceutiques américain, européen et australien. Les principaux produits offerts par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO[®]) et EKO^{MC}), sont généralement offerts sous forme de capsules et servent de compléments alimentaires aux consommateurs.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, la rencontre d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 21 mai 2014.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Paiements fondés sur des actions mesurés à la juste valeur à la date de l'octroi selon IFRS 2; et
- Passifs dérivés liés aux bons de souscription mesurés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- L'incidence de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs éventuels connexes, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel (note 15);
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige (note 23);
- L'évaluation de l'exercice ou non d'un contrôle de fait par la Société sur sa filiale Acasti (note 14 a)).

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt et des crédits d'impôt à l'investissement (notes 5 et 19);
- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 14) et des paiements fondés sur des actions (note 18); et
- La recouvrabilité des comptes clients (note 21 a)).

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'examen et à l'approbation de la part des autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les filiales de la Société.

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

iii) Options de filiales

Les options de filiales regroupent les bons de souscription présentés dans les capitaux propres, les droits et les options émises par les filiales, ainsi que les options et droits émis par la Société pour l'acquisition d'actions des filiales. Puisqu'elles ne représentent pas une participation active ne donnant pas le contrôle, ces options sont comptabilisées au coût et sont présentées comme une sous-catégorie des participations ne donnant pas le contrôle jusqu'à l'exercice ou l'expiration.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

iv) Acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle tout en conservant le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle tout en conservant le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres agissant en cette qualité; par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de ces acquisitions et aucun gain ou perte n'est comptabilisé à la suite de ces cessions.

Lorsque la Société procède à l'acquisition ou à la cession de participations ne donnant pas le contrôle tout en conservant le contrôle, elle ajuste les participations ne donnant pas le contrôle de manière à refléter la variation relative de sa participation dans les capitaux propres de la filiale avant de donner effet à l'élimination des soldes intragroupes. Tout écart entre le montant de l'ajustement d'une participation ne donnant pas le contrôle et la valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. La valeur de la contrepartie payée comprend le coût de toute option des filiales exercée dans le cadre de la transaction.

Les options de filiales qui expirent sans avoir été exercées sont transférées dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

v) Allocation du profit ou de la perte

Le résultat net des filiales, exception faite de la charge de rémunération fondée sur des actions engagée par la Société pour le compte des filiales, est attribué aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur quote-part respective des instruments de capitaux propres de chaque filiale en circulation pendant la période. Cette répartition est effectuée en donnant effet au résultat net des filiales et avant l'élimination des soldes intragroupes.

La charge de rémunération fondée sur des actions engagée par la Société pour le compte des filiales est attribuée en totalité aux actionnaires de la Société, étant donné que la Société ne refacture pas aux filiales le coût économique associé au fait de fournir cette rémunération en leur nom.

b) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme et créances.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie, les clients et autres débiteurs et les placements à court terme ayant une échéance de moins d'un an.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat. Les découverts bancaires remboursables sur demande qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés.

Le Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : prêts et emprunts et fournisseurs et autres créiteurs.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

iv) Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés comprennent des instruments convertibles en actions au gré du détenteur, et dont le nombre d'actions faisant l'objet d'une émission ne varie pas en fonction des fluctuations de leur juste valeur.

La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son entiereté et celle de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Les intérêts, dividendes, profits et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte. Les distributions aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres, après déduction de tout avantage d'impôt sur le résultat.

v) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif et des dérivés incorporés portant sur des instruments de capitaux propres de la Société. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

De temps en temps, la Société détient des instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition au risque de change. La Société ne détient ni n'utilise des instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice ou la perte.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

vi) Autres instruments de capitaux propres

Les bons de souscription, les options et les droits qui ne sont pas émis dans le cadre de transactions de paiements fondés sur des actions et qui ne rencontrent pas la définition d'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans les capitaux propres.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières et des pièces de rechange est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks fabriqués et des travaux en cours est déterminé selon la méthode du coût par projet et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

d) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

iii) Amortissement (suite)

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Actif	Mode	Période / Taux
Bâtiment et composantes du bâtiment	Linéaire	de 20 à 40 ans
Matériel de laboratoire et de production	Linéaire	de 10 à 20 ans
Mobilier et matériel	Dégressif	de 20 % à 30 %
Matériel informatique	Linéaire	de 2 à 4 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

e) Immobilisations incorporelles

i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Brevets

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevet incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Marques de commerce et licences

Les marques de commerce et les licences ont une durée d'utilité indéterminée étant donné qu'ils sont renouvelables à un coût minime et sont comptabilisés selon le modèle du coût et ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. S'il y a une diminution de la valeur comptable, celle-ci est comptabilisée dans le bénéfice ou la perte.

iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations incorporelles (suite)

iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles autres que les marques de commerce et les permis, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

	Période
Brevets	20 ans
Frais de développement inscrits à l'actif	5 ans

f) Actifs loués

La propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est ensuite comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements au titre de la location et des paiements accessoires, le cas échéant. Un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié aux contrats de location-financement, indépendamment du fait que certains paiements sont versés en entier à la date de début de la période de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

g) Dépréciation

i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Dépréciation (suite)

i) Actifs financiers (y compris les créances) (suite)

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte.

ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, autres que ses stocks et crédits d'impôt à recevoir, à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement ou dépréciation, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire les obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Provisions (suite)

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée, car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

i) Produits

i) Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lors de la livraison lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. La Société considère que la livraison a lieu lors de l'expédition, ou dans certains cas, lors de la réception par le client. S'il est probable que des remises sont accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

ii) Contrats de recherche

Les produits tirés des contrats de recherche sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte lorsque les services prévus sont fournis et que toutes les dispositions du contrat en question sont satisfaites.

a) Paiements initiaux

Les paiements initiaux sont reportés et reconnus au titre de produits selon une base systématique sur une période au cours de laquelle les produits ou services y afférents sont livrés ou rendus et toutes les obligations ont été respectées.

b) Paiements d'étape

Les paiements d'étape liés à la recherche ou au développement de produits pour lesquels la Société n'a plus d'engagement ou d'obligation sont reconnus au titre de produits lors de l'atteinte des jalons spécifiés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les paiements contractuels reçus d'avance qui pourraient être remboursables sont enregistrés sous la rubrique « Sommes perçues d'avance » aux états consolidés de la situation financière.

iii) Produits provenant de redevances

Les redevances sont comptabilisés sur la base d'exercice conformément à ce qui est prévu dans l'entente correspondante.

j) Contributions gouvernementales

Les contributions gouvernementales, qui consistent en subventions et en crédits d'impôt à l'investissement, sont constatées en tant que réduction des charges y afférentes ou du coût de l'élément d'actif qui est acquis. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté ou respectera les conditions du programme de subvention approuvé et lorsqu'il existe une certitude raisonnable que les contributions seront reçues.

Les contributions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice ou la perte en réduction de ces charges au cours des exercices où ces charges sont comptabilisées. Quant aux contributions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice ou la perte sur la durée d'utilité de l'actif.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

l) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte.

m) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec augmentation du surplus d'apport et des bons de souscription et options de filiales, si applicable, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur à la date d'attribution tient compte de conditions de performance de marché lorsqu'applicable. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagée, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la fin de l'exercice, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur de passifs financiers dérivés et des frais de financement alloués aux passifs financiers dérivés, les dépréciations d'actifs financiers et les frais bancaires. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate ses produits d'intérêts comme étant une composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts comme étant une composante des activités de financement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

p) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

q) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société). Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le chef de la direction de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués selon une méthode raisonnable. Les éléments non attribués comprennent principalement les actifs de support (principalement le siège social de la Société), les charges du siège social et les actifs et passifs d'impôt.

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées en 2014

i) États financiers consolidés

L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (l'« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme le facteur déterminant à partir duquel les comptes d'une entité devraient être inclus dans les états financiers consolidés de la société mère. L'IFRS 10 donne également des directives supplémentaires pour déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société au moment de son adoption.

ii) Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (l'« IFRS 12 »), présente les obligations d'information pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats (c.-à-d. dans des activités conjointes ou des coentreprises), des entreprises associées et (ou) des entités structurées non consolidées. Au sens large, une participation s'entend du rôle, de nature contractuelle ou non, qui expose une entité à un risque de variation des rendements découlant de la performance de l'autre entité. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. Cette nouvelle norme n'a pas eu une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers de la Société, cependant, des informations supplémentaires sont fournies.

iii) Juste valeur

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les informations à fournir liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'informations additionnelles dans les états financiers. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 28 février 2014, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers (2013)*. La nouvelle norme élimine la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 de l'IFRS 9. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les parties de l'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation, et la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, une tentative de décision a déterminé la date d'entrée en vigueur obligatoire pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2018 ou après. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention d'adopter de façon anticipée l'IFRS 9 dans ses états financiers.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

4. Clients et autres débiteurs

	28 février 2014	28 février 2013
Clients	4 930 914 \$	5 539 732 \$
Taxes de vente à recevoir	2 772 936	315 517
Subventions gouvernementales à recevoir (a))	–	2 744 500
Sommes à recevoir et autres débiteurs (b))	9 235 361	991 196
	16 939 211 \$	9 590 945 \$

L'exposition de la Société aux risques de crédit et de change relatifs aux clients et autres débiteurs est présentée à la note 21.

- a) En 2012, la Société a conclu une entente afin de recevoir une contribution financière en vertu d'un programme gouvernemental pour l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke (note 23 b) ii)). La contribution financière totale à recevoir pour la durée de la construction jusqu'en 2014 était de 3 000 000 \$, de laquelle un montant de 2 636 501 \$ était à recevoir au 28 février 2013.

Le 11 octobre 2013, la Société a reçu une offre de prêt de 12,5 million \$ d'Investissement Québec qui a remplacé la contribution financière préalablement comptabilisée (note 9). La contribution à recevoir a été remplacé par l'offre de prêt et en conséquence, le montant à recevoir a été annulé dans l'année en cours. De ce montant, 2 589 297 \$ qui était initialement comptabilisé en réduction des immobilisations corporelles a été comptabilisé comme une acquisition d'immobilisations corporelles en 2014.

- b) Incluant un montant de recouvrement des assurances à recevoir de 5 593 442 \$ (note 15), montant ayant été reçu après le 28 février 2014.

5. Crédits d'impôt à recevoir

Les crédits d'impôt à recevoir comprennent les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir du gouvernement provincial qui sont liés aux dépenses en recherche et développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés à recevoir sont soumis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus peuvent différer de ceux comptabilisés.

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés sont disponibles pour réduire les impôts futurs fédéraux à payer et viennent à échéance comme suit :

2022	119 000 \$
2023	217 000
2024	75 000
2025	54 000
2026	91 000
2027	145 000
2028	64 000
2029	151 000
2030	358 000
2031	315 000
2032	588 000
2033	572 000
2034	553 000
	3 302 000 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

5. Crédits d'impôt à recevoir (suite)

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés par secteur :

Nutraceutique	1 770 000 \$
Cardiovasculaire et neurologique	1 532 000
	3 302 000 \$

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, suite à l'explosion de l'usine, la Société a réévalué la recouvrabilité du crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme comptabilisé dans le secteur nutraceutique. La Société a déterminé que le critère de comptabilisation de cet actif n'était plus respecté et a décomptabilisé le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme d'un montant de 1 200 000 \$ au 28 février 2013. La réalisation de cet actif dépendra du succès de la mise en œuvre du plan d'action de reprise des opérations de la Société et de la capacité de la Société à générer des produits futurs imposables dans ce secteur.

6. Stocks

	28 février 2014	28 février 2013
Matières premières	11 059 605 \$	7 492 442 \$
Produits en cours	292 382	183 495
Produits finis	1 970 393	3 860 065
Pièces de rechange	274 398	173 611
	13 596 775 \$	11 709 613 \$

Pour l'exercice terminé le 28 février 2014, le coût des ventes de 16 974 231 \$ (15 633 097 \$ en 2013) comprend le coût des stocks de 16 470 874 \$ (15 373 016 \$ en 2013) qui se compose de matières premières, de fournitures et de la variation des produits en cours et des produits finis, de la dépréciation de stocks de 359 566 \$ (16 318 \$ en 2013) et d'autres coûts de 143 791 \$ (243 763 \$ en 2013).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

7. Immobilisations corporelles

	Terrain	Bâtiments et composantes du bâtiment	Matériel de laboratoire et de production	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Total
Coût						
Solde au 29 février 2012	40 540 \$	5 847 896 \$	7 314 918 \$	357 954 \$	340 253 \$	13 901 561 \$
Acquisitions	188 090	10 601 884	3 890 889	190 191	54 615	14 925 669
Dispositions	–	–	–	(94 383)	(22 459)	(116 842)
Dépréciation	–	(5 737 243)	(6 787 167)	(121 631)	(197 586)	(12 843 627)
Solde au 28 février 2013	228 630	10 712 537	4 418 640	332 131	174 823	15 866 761
Acquisitions	–	8 206 219	14 743 864	142 948	52 662	23 145 693
Dispositions	–	–	(115 563)	–	–	(115 563)
Actifs complètement amortis	–	–	–	(4 152)	(9 339)	(13 491)
Dépréciation	–	(608 324)	(644 864)	–	–	(1 253 188)
Solde au 28 février 2014	228 630 \$	18 310 432 \$	18 402 077 \$	470 927 \$	218 146 \$	37 630 212 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 29 février 2012	–	1 007 694	4 896 761	239 154	205 826	6 349 435
Amortissement de l'exercice	–	212 598	300 669	25 998	34 547	573 812
Dispositions	–	–	–	(66 931)	(18 183)	(85 114)
Dépréciation	–	(1 150 138)	(5 135 723)	(71 171)	(91 000)	(6 448 032)
Solde au 28 février 2013	–	70 154	61 707	127 050	131 190	390 101
Amortissement de l'exercice	–	195 161	19 237	46 251	26 192	286 841
Dispositions	–	–	(67 269)	–	–	(67 269)
Actifs complètement amortis	–	–	–	(4 152)	(9 339)	(13 491)
Solde au 28 février 2014	– \$	265 315 \$	13 675 \$	169 149 \$	148 043 \$	596 182 \$
Valeur nette comptable						
28 février 2013	228 630 \$	10 642 383 \$	4 356 933 \$	205 081 \$	43 633 \$	15 476 660 \$
28 février 2014	228 630	18 045 117	18 388 402	301 778	70 103	37 034 030

Du total des immobilisations corporelles, un montant de 35 579 406 \$ représente des immobilisations qui ne sont pas encore en service au 28 février 2014. Les acquisitions de 2014 incluent des intérêts capitalisés pour un montant de 290 141 \$ et sont nettes des crédits d'impôt et contributions de 1 713 123 \$. L'annulation de la contribution à recevoir (note 4) a été comptabilisé dans les acquisitions de 2014.

Voir la note 15, Explosion de l'usine, pour les détails concernant la dépréciation.

Actifs loués

La Société loue du matériel de laboratoire et de production en vertu d'un contrat de location-financement. Au 28 février 2014, la valeur comptable nette de cet actif était de 110 338 \$ (19 626 \$ en 2013). Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a acquis un équipement par voie de contrat de location-financement d'un montant de 126 632 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

7. Immobilisations corporelles (suite)

La dépense d'amortissement a été comptabilisée dans les comptes suivants des états consolidés du résultat global :

	28 février 2014	28 février 2013
Coût des ventes	– \$	114 094 \$
Charges de recherche et de développement	–	2 608
Frais généraux et charges administratives	286 841	457 110
	286 841 \$	573 812 \$

8. Immobilisations incorporelles

	Brevets	Frais de développement	Licences	Marques de commerce	Total
Coût					
Solde au 29 février 2012	806 854 \$	389 447 \$	182 334 \$	119 220 \$	1 497 855 \$
Acquisitions	339 195	–	–	9 311	348 506
Dépréciation	(169 957)	(50 477)	–	–	(220 434)
Solde au 28 février 2013	976 092	338 970	182 334	128 531	1 625 927
Acquisitions	428 678	–	–	5 165	433 843
Solde au 28 février 2014	1 404 770 \$	338 970 \$	182 334 \$	133 696 \$	2 059 770 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 29 février 2012	140 115	–	–	–	140 115
Amortissement de l'exercice	39 385	–	–	–	39 385
Dépréciation	(64 101)	–	–	–	(64 101)
Solde au 28 février 2013	115 399	–	–	–	115 399
Amortissement de l'exercice	66 101	–	–	–	66 101
Solde au 28 février 2014	181 500 \$	– \$	– \$	– \$	181 500 \$
Valeur nette comptable					
28 février 2013	860 693 \$	338 970 \$	182 334 \$	128 531 \$	1 510 528 \$
28 février 2014	1 223 270	338 970	182 334	133 696	1 878 720

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 ont été comptabilisées dans les « frais généraux et charges administratives » dans les états consolidés du résultat global.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

9. Prêts et emprunts

Cette note fournit des informations sur les conditions contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti.

	28 février 2014	28 février 2013
Prêts et emprunts non courants		
Prêt garanti par Investissement Québec (« IQ »), montant de principal autorisé de 12 500 000 \$, dont 8 533 256 \$ ont été reçus au 28 février 2014, portant intérêt au taux de 7 %, garanti par une hypothèque immobilière de 1 ^{er} rang sur l'usine et une hypothèque additionnelle sur l'universalité des biens meubles (à l'exception des créances et des stocks), présents et futurs, corporels et incorporels, tangibles et intangibles, remboursable en versements de capital mensuels de 177 775 \$ de décembre 2015 jusqu'en novembre 2019. Le montant est présenté déduction faite des frais financiers de 125 000 \$ (a)).	7 965 318 \$	– \$
Contribution remboursable octroyée dans le cadre d'un programme fédéral, montant de principal autorisé de 3 500 000 \$, dont 3 037 393 \$ ont été reçus au 28 février 2014, sans garantie ni intérêt, remboursable en versements mensuels de 50 623 \$ de mars 2016 jusqu'en février 2021. La contribution reçue en espèces de 3 037 393 \$ a été initialement comptabilisée à sa juste valeur estimative de 1 742 326 \$, en appliquant un taux d'actualisation de 9 %.	2 038 334 \$	1 863 523 \$
Dettes liées à des contrats de location-financement, taux d'intérêt de 6,25 %, remboursable en versements mensuels de 1 959 \$ (457 \$ au 28 février 2013), échéant d'octobre 2018 à novembre 2018	95 591	7 518
	10 099 243	1 871 041
Moins portion à court terme des dettes liées à des contrats de location-financement	18 048	5 060
Prêts et emprunts non courants	10 081 195 \$	1 865 981 \$

- a) Le prêt a été initialement comptabilisé à sa juste valeur estimative de 8 068 456 \$, en appliquant un taux d'actualisation de 9 %. La différence avec la contribution reçue en espèces a été attribuée aux bons de souscription attribués et émis à IQ en même temps que le déboursé du prêt (note 13 c) i)). Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres.

Des intérêts d'un montant de 297 306 \$ ont été comptabilisés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 relativement aux prêts et emprunts dont 290 141 \$ ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles.

L'exposition de la Société aux risques de liquidité relatifs aux prêts et emprunts est présentée à la note 21.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

10. Fournisseurs et autres crédateurs

	28 février 2014	28 février 2013
Fournisseurs	9 474 873 \$	4 853 790 \$
Charges à payer et autres crédateurs	3 600 919	1 766 808
Créditeur envers une société contrôlée par un administrateur et dirigeant (note 27)	573 589	256 734
Salaires et avantages du personnel à payer	1 191 394	1 107 883
	14 840 775 \$	7 985 215 \$

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres crédateurs est présentée à la note 21.

11. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO[®] dans une matrice alimentaire. Les 62,5 % du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement est actuellement en discussion entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Au 28 février 2014, une somme de 900 282 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance » aux états consolidés de la situation financière (824 464 \$ au 28 février 2013).

12. Avantages incitatifs reportés

En plus des avantages incitatifs reportés comptabilisés au 28 février 2013, au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a conclu une entente avec son locateur pour des avantages incitatifs reportés additionnels d'un montant de 510 929 \$, dont 459 836 \$ a été reçu en espèces et 51 093 \$ demeure à recevoir. Les avantages reçus seront comptabilisés prospectivement en réduction de la dépense de loyer sur une base linéaire pour la durée restante du bail.

13. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

➤ Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

13. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Émission d'actions ordinaires

Le 2 octobre 2012, la Société a conclu son offre publique, résultant en l'émission d'un nombre de 8 307 762 actions ordinaires de la Société à un prix de 4,10 \$ US par action ordinaire, pour un produit brut total de 33 401 025 \$ (30 003 800 \$ US). Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élevait à 3 396 175 \$.

c) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société de détaillent comme suit aux 28 février 2014 et 2013 :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Nombre en Circulation et exerçable	Montant	Nombre en circulation et exerçable	Montant
Bons de soucription liés au financement IQ (classés dans les capitaux propres) i)	511 995	464 800 \$	–	– \$
	511 995	464 800 \$	–	– \$

i) Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, dans le cadre du prêt garanti par IQ de 12,5 millions \$ (note 9), la Société a octroyé des bons de souscription à IQ lui permettant d'acquérir 750 000 actions ordinaires de la Société. Les bons de souscription seront exerçables à un prix de 3,37 \$ jusqu'au 12 décembre 2019. Les bons de souscription seront acquis par IQ au fil de la réalisation du projet et concurremment à la date de chacun des déboursés du prêt, au prorata des montants versés par IQ. Au 28 février 2014, 511 995 bons de souscription ont été acquis.

ii) Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, 765 709 des bons de souscription Placement privé 2011 - CAD et 658 334 des bons de souscription Placement privé 2011 - US ont été exercés pour un montant total en espèces de 3 840 931 \$. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, 22 222 des bons de souscription Placement privé 2011 - US ont expiré. Les bons de souscription CAD exercés étaient classés dans les capitaux propres au coût initial de 743 195 \$. Les bons de soucription US exercés étaient classés au passif à leur juste valeur de 813 623 \$ à la date d'exercice.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle

Les tableaux suivants présentent de façon sommaire les informations relatives aux filiales de la Société, Acasti et NeuroBioPharm, avant toute élimination intersectorielle. Acasti et NeuroBioPharm sont domiciliés au Canada.

	28 février 2014			
	Acasti	NeuroBioPharm	Éliminations intersectorielles	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle	51 %	25 %		
Pourcentage de vote	51 %	5 %		
Actifs non courants	19 815 145 \$	2 737 956 \$		
Actifs courants	25 816 658	982 091		
Passifs non courants	(11 181 475)	-		
Passifs courants	(1 170 828)	(20 950 832) ¹⁾		
Actifs nets	33 279 500 \$	(17 230 785) \$		
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et des bons de souscription et options de filiales	19 167 308 \$	(4 612 682) \$		14 554 626 \$
Produits	500 875 \$	-		
Perte nette et résultat global	(11 611 649)	(2 787 627)		
Perte nette et résultat global attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 008 024)	(664 260)	74 818	(5 597 466)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(6 804 537) \$	(126 280) \$		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 446 278)	-		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	24 963 007	256		
Diminution nette de la trésorerie	(521 078) \$	(126 024) \$		

¹⁾ Incluant 20 780 490 \$ à payer aux sociétés du groupe.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

				28 février 2013
	Acasti	NeuroBioPharm	Éliminations intersectorielles	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle	43 %	24 %		
Pourcentage de vote	43 %	4 %		
Actifs non courants	6 310 440 \$	3 063 256 \$		
Actifs courants	5 859 608	1 099 334		
Passifs non courants	-	-		
Passifs courants	(2 446 372) ¹⁾	(19 593 616) ²⁾		
Actifs nets	9 723 676 \$	(15 431 026) \$		
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et des bons de souscription et options de filiales	4 359 638 \$	(3 461 804) \$		897 834 \$ ³⁾
Produits	724 196 \$	-		
Perte nette et résultat global	(6 892 360)	(2 014 202)		
Perte nette et résultat global attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(2 971 557)	(165 119)	(55 432)	(3 192 108)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 548 892) \$	(8 352) \$		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 898 710	352		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	226 792	749		
Diminution nette de la trésorerie	(393 242) \$	(7 251) \$		

¹⁾ Incluant 1 739 489 \$ à payer aux sociétés du groupe.

²⁾ Incluant 19 325 138 \$ à payer aux sociétés du groupe.

³⁾ Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a révisé les montants comparatifs de 2013 pour refléter une correction non significative en réduisant le surplus d'apport et en augmentant les bons de souscription et options de filiales d'un montant de 406 677 \$.

a) Acasti

Les changements dans la participation dans une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions sur les capitaux propres. Les différences entre les contreparties reçues et les ajustements dans les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans le surplus d'apport.

Même si le groupe détient moins de 50 % des actions d'Acasti et moins de 50 % du pouvoir de vote, la direction a déterminé que le groupe contrôle l'entité. La direction a conclu que le groupe détient le contrôle de fait d'Acasti parce que, entre autres choses, les droits de vote résiduels dans Acasti sont largement dispersés et aucune indication n'existe quant au fait que les autres actionnaires exerceraient collectivement leur votes. Aux 28 février 2014 et 2013, Neptune détient 49,07 % et 56,67 %, respectivement (34,34 % et 46,49 % sur la base pleinement diluée, respectivement), des actions d'Acasti et des droits de vote.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

a) Acasti (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la participation de la Société dans sa filiale Acasti a changé de la façon suivante :

- i) Plusieurs détenteurs de bons de souscription, de droits sur les bons de souscription et d'options d'Acasti, excluant Neptune, ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 2 555 100 actions par Acasti pour un produit brut dans Acasti de 972 177 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 407 775 \$, pour un total de 1 379 952 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 484 887 \$.
- ii) Neptune a exercé ses bons de souscription pour acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 3 173 750 actions par Acasti et 793 437 \$ appliqué contre le compte à payer à la société mère dans Acasti. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (9 770) \$.
- iii) Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de paiement anticipé avec sa filiale Acasti en vertu de laquelle la filiale a exercé son option intégrée dans son contrat de licence technologique exclusif prévoyant le paiement en avance de la totalité des redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence. Le paiement anticipé et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

La valeur du paiement anticipé et des redevances courues, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivalent à 15 525 000 \$, qui a été réglé par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, émises à un prix de 2,30 \$ par action. Le 12 juillet 2013, cette émission a eu pour conséquence d'augmenter la participation de Neptune dans Acasti de 3,67 % et a entraîné une augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 5 903 370 \$. La filiale a encouru des frais d'émission d'actions de 29 000 \$.

- iv) Le 3 décembre 2013, Acasti a conclu un appel public à l'épargne en émettant 18 400 000 unités (« unités ») au prix de 1,25 \$ US par unité, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 \$ US), incluant la participation de Neptune. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'achat d'action de catégorie A (« bon de souscription ») d'Acasti. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice de 1,50 \$ US, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Dans le cadre de l'offre, Neptune a acquis 592 500 unités au prix de 1,25 \$ US par unité, pour une contrepartie totale de 788 692 \$ (740 625 \$ US).

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme passifs dérivés (« passifs dérivés liés aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix d'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre excluant la participation de Neptune, d'un montant de 23 704 008 \$ doit être réparti entre les passifs dérivés liés aux bons de souscription et le montant résiduel comptabilisé dans les capitaux propres comme apport des actionnaires dans la filiale à la date d'émission des unités. La juste valeur du passif dérivé liés aux 17 807 500 bons de souscription non détenus par Neptune à la date d'émission était 10 330 336 \$ et la valeur résiduelle du produit a été comptabilisée dans les capitaux propres. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été réparti entre les bons de souscription et l'apport dans les capitaux propres. La portion allouée aux bons de souscription de 1 117 380 \$ a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée à l'apport dans les capitaux propres a été comptabilisée en réduction de l'apport dans les capitaux propres. Cette transaction a eu pour effet de diminuer la participation de Neptune dans Acasti de 10 % et a entraîné une augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 8 266 839 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

a) Acasti (suite)

La juste valeur des bons de souscription de l'offre publique 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	28 février 2014	3 décembre 2013
Prix d'exercice	1,50 \$ US	1,50 \$ US
Prix de l'action	1,27 \$	1,23 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,41 %	1,40 %
Durée estimative	4,76 ans	5,00 ans
Volatilité prévue	66,47 %	67,62 %

La juste valeur des bons de souscription a été déterminée à 0,58 \$ par bon de souscription lors de l'émission et 0,61 \$ par bon de souscription au 28 février 2014. Les variations dans la juste valeur des bons de souscription non détenus par Neptune ont été comptabilisées dans les charges financières.

- v) Le 15 janvier 2014, Acasti a libéré 259 249 unités d'actions avec restrictions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti. L'impact de ces unités d'actions avec restrictions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (709 914) \$.
- vi) Le 7 février 2014, Acasti a conclu un financement tiré d'un placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc. pour 1 616 542 unités au prix de 1,33 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'achat d'action de catégorie A d'Acasti. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice de 1,60 \$, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 82 395 \$. Le produit net total a été attribué aux capitaux propres. La participation de Neptune dans Acasti a diminué de 1 % et a entraîné l'augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 287 456 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, la participation de la Société dans sa filiale Acasti a changé de la façon suivante :

- vii) La Société a acquis sur le marché 208 200 actions d'Acasti à un prix moyen de 2,01 \$ et a vendu 150 000 actions d'Acasti à un prix moyen de 2,28 \$. L'impact de ces actions acquises sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (7 003) \$.
- viii) Plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 470 650 actions par Acasti pour un produit brut dans Acasti de 229 477 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 17 519\$, pour un total de 246 996 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 135 885 \$.

Le tableau suivant résume l'incidence des changements dans la participation de la Société dans Acasti :

	2014	2013
Participation de la Société au début de l'exercice	5 364 035 \$	9 758 079 \$
Incidence des changements dans la participation	16 502 886	100 595
Quote-part du résultat global	(7 754 731)	(4 494 639)
Participation de la Société à la fin de l'exercice	14 112 190 \$	5 364 035 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm

Les changements dans la participation dans une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions sur les capitaux propres. Les différences entre les contreparties reçues et les ajustements dans les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans le surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

- i) Plusieurs détenteurs de bons de souscription de NeuroBioPharm ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 624 actions par NeuroBioPharm pour un produit brut dans NeuroBioPharm de 256 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 211 \$, pour un total de 467 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (534) \$.
- ii) Le 15 janvier 2014, NeuroBioPharm a libéré 196 749 attributions à base d'actions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. L'impact de ces attributions à base d'actions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (314 132) \$.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

- iii) La Société a distribué 2 000 000 d'unités de NeuroBioPharm aux détenteurs d'actions ordinaires de Neptune par voie de dividende en nature. Le dividende a été distribué le 31 octobre 2012 et chaque actionnaire a reçu une unité pour chaque lot d'environ 29,27 actions ordinaires de Neptune détenues. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm et de deux bons de souscription de série 2011-1. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm au prix de 0,40 \$ plus une prime de transfert de 0,35 \$ payable à Neptune à l'exercice. L'impact de cette distribution sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (3 509 465) \$.

La valeur des actions à vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm a été déterminée à 0,10 \$ par action, tel que déterminée lors de la conversion survenue le 12 avril 2011. La valeur des bons de souscription de Série 2011-1 a été déterminée à 0,0011 \$ par bon de souscription, au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Prix d'exercice	0,75 \$
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,06 %
Durée estimative	1,45 ans
Volatilité prévue	75 %

- iv) Plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options sur actions de NeuroBioPharm ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 1 872 actions par NeuroBioPharm pour un produit brut dans NeuroBioPharm de 749 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 361 \$, pour un total de 1 110 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (2 381) \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

Le tableau suivant résume l'incidence des changements dans la participation de la Société dans NeuroBioPharm :

	2014	2013
Participation de la Société au début de l'exercice	(11 969 221) \$	(14 027 851) \$
Incidence des changements dans la participation	314 921	3 512 595
Quote-part du résultat global	(963 801)	(1 453 965)
Participation de la Société à la fin de l'exercice	(12 618 101) \$	(11 969 221) \$

c) Options, options d'achat d'actions et bons de souscription des filiales

Les options, options d'achat d'actions et bons de souscription des filiales octroyés comme rémunération à base d'actions par la Société ou ses filiales, Acasti et NeuroBioPharm sont comme suit :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Régime d'options d'achat d'actions (note 18 d))	4 911 000	3 563 263 \$	5 216 250	2 915 611 \$
Unités d'actions avec restrictions (note 18 e))	775 001	943 320	–	–
Droits sur les bons de souscription de série 4 (note 18 f))	–	–	5 314 850	370 735
Options d'achat d'actions (note 18 g))	7 103 750	2 429 813	2 175 000	404 783*
Bons de souscription reliés à un placement privé				
Série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
Série 7	375 000	100 400	375 000	100 400
	13 539 751	7 343 084	13 456 100	4 097 817
NeuroBioPharm Inc.				
Régime d'options d'achat d'actions (note 18 h))	485 000	14 791	461 250	13 704
Attributions à base d'actions (note 18 i))	584 501	24 685	–	–
Droits sur les bons de souscription de série 2011-2 (note 18 j))	1 521 250	18 484	1 550 000	14 295
Droits sur les bons de souscription de série 2011-3 (note 18 j))	5 895 668	166 798	6 183 176	166 630
Options d'achat d'actions (note 18 k))	3 970 000	5 826	2 250 000	1 894*
	12 456 419	230 584	10 444 426	196 523
	25 996 170	7 573 668 \$	23 900 526	4 294 340 \$

* Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a révisé les montants comparatifs de 2013 pour refléter une correction non significative en réduisant le surplus d'apport et en augmentant les bons de souscription et options de filiales d'un montant de 406 677 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

c) Options, options d'achat d'actions et bons de souscription des filiales (suite)

Les autres bons de souscription des filiales en circulation qui pourraient avoir un impact sur la participation ne donnant pas le contrôle dans le futur sont comme suit :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de l'offre publique 2014 de série 8 classés dans les passifs (note 14 a) iv)) (592 500 détenus par Neptune)	18 400 000	10 821 413 \$	–	– \$
Bons de souscription de placement privé 2014 de série 9 (note 14 a) vi))	1 616 542	–	–	–
	20 016 542	10 821 413	–	–
NeuroBioPharm Inc.				
Bons de souscription de série 2011-1 (1 940 000 détenus par Neptune aux 28 février 2014 et 2013)	5 997 504	–	5 998 128	–
Bons de souscription de série 2011-2 (1 894 324 Détenus par Neptune au 28 février 2014 et 1 865 574 au 28 février 2013)	1 928 825	–	1 900 075	–
Bons de souscription de série 2011-3 (374 005 détenus par Neptune au 28 février 2014 et 1 786 497 au 28 février 2013)	2 154 507	–	1 866 999	–
	10 080 836	–	9 765 202	–
	30 097 378	10 821 413 \$	9 765 202	– \$

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti sont les suivantes :

Série 4 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013. Tous les bons de souscription ont été exercés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (voir notes 14 a) i) et ii) et 18 f)).

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de Série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

c) Options, options d'achat d'actions et bons de souscription des filiales (suite)

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 2011-1 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote de ces actions sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2015. 624 bons de souscription ont été exercés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (voir note 14 b) i)). Le 18 mars 2014, l'échéance des bons de souscription a été prolongé du 12 avril 2014 au 12 avril 2015.

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

15. Explosion de l'usine

Le 8 novembre 2012, une explosion et un feu ont détruits l'usine de production de la Société. L'incident a complètement détruit l'usine de production en exploitation à Sherbrooke, mais les dommages à l'agrandissement des installations adjacentes en construction ont été limités. Les stocks de produits d'huile de krill de la Société étaient entreposés à l'usine de production et ont donc aussi été détruits.

La Société a constitué un fonds de soutien destiné à fournir de l'aide aux employés et aux familles touchés par l'incident. Le fonds a permis d'assurer le paiement des salaires de certains employés de façon provisoire, après l'incident.

Les dépréciations et les autres coûts estimés liés à l'explosion de l'usine pour les exercices terminés aux dates indiquées se détaillent comme suit :

	28 février 2014	28 février 2013
Dépréciation liée aux stocks détruits	– \$	2 257 566 \$
Dépréciation liée aux immobilisations corporelles détruites	1 253 188	6 395 595
Coûts de restauration du site	21 937	867 557
Contribution au fonds de soutien aux victimes	39 787	212 783
Autres coûts	32 887	357 722
	1 347 799 \$	10 091 223 \$

Les coûts présentés ci-dessus reflètent les meilleures estimations de la direction, d'après les informations disponibles à la date d'approbation de la publication de ces états financiers consolidés (21 mai 2014) et ils sont susceptibles de changer lorsque des faits nouveaux liés à la reconstruction de l'usine surviendront dans le futur, notamment en ce qui a trait aux questions de nature environnementale, juridique et gouvernementale et aux coûts de restauration du site.

La dépréciation comptabilisée au cours de la période considérée découle de l'identification par la direction, par suite du processus continu de finalisation de la reconstruction de l'usine et des réclamations d'assurance, des composantes de bâtiments et de matériel de laboratoire et de production qui ne sont plus recouvrables.

La Société dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et pouvant faire l'objet d'une franchise limitée de même que certaines exclusions, et elle a informé ses assureurs de l'incident. Les réclamations font toujours l'objet d'une négociation avec les assureurs. La Société comptabilise les recouvrements d'assurance lorsqu'elle a le droit inconditionnel de recevoir l'indemnisation.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

15. Explosion de l'usine (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a comptabilisé des recouvrements d'assurance d'un montant de 11 554 267 \$ (6 000 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013) dans les autres produits, ce montant représentant une partie du total de l'indemnisation devant être reçue lorsque la Société aura mis un terme et réglé cette réclamation auprès des assureurs. Du montant comptabilisé en 2014, une tranche de 5 593 442 \$ était à recevoir au 28 février 2014 et a été reçue en mai 2014.

16. Charges liées au personnel

	28 février 2014	28 février 2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 189 580 \$	8 245 631 \$
Rémunération fondée sur des actions	10 684 115	6 046 729
	17 873 695 \$	13 984 708 \$

La rémunération fondée sur des actions n'inclut pas 1 974 471 \$ (1 664 781 \$ en 2013) reliée à la rémunération des consultants.

17. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	28 février 2014	28 février 2013
Produits d'intérêts	100 682 \$	149 150 \$
Produits financiers	100 682 \$	149 150 \$

b) Charges financières

	28 février 2014	28 février 2013
Charges d'intérêts	(88 041) \$	(160 276) \$
Frais d'émission de bons de souscription de la filiale (note 14 a))	(1 117 380)	–
Variation de la juste valeur des passifs financiers dérivés (note 14 b))	(491 077)	(239 935)
Charges financières	(1 696 498) \$	(400 211) \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 28 février 2014, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

Paiement fondé sur des actions de la Société :

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse TSX la veille de l'octroi. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'options d'achat d'actions permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition de droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Options en circulation au début de l'exercice	2,95 \$	8 115 418	2,46 \$	3 768 000
Attribuées	3,11	1 640 000	3,23	5 520 000
Renoncées	3,18	(457 750)	3,13	(513 500)
Expirées	2,36	(146 250)	—	—
Exercées	1,88	(1 098 500)	2,38	(659 082)
Options en circulation à la fin de l'exercice	3,16 \$	8 052 918	2,95 \$	8 115 418
Options exerçables à la fin de l'exercice	3,18 \$	5 362 498	2,65 \$	3 549 151

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société (suite)

2014				
Prix d'exercice	Options en circulation		Options exerçables	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à court	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré \$
2,50 \$ - 3,00 \$	1,28	4 256 250	2 953 750	2,81
3,01 \$ - 3,50 \$	1,59	3 061 668	1 762 918	3,26
3,51 \$ - 4,00 \$	1,28	135 000	87 500	3,94
4,01 \$ - 4,50 \$	1,59	250 000	208 330	4,48
4,51 \$ - 5,00 \$	1,49	350 000	350 000	5,00
	1,41	8 052 918	5 362 498	3,18

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	3,11 \$	3,23 \$
Prix de l'action	2,94 \$	3,06 \$
Dividende	—	—
Taux d'intérêt sans risque	0,50 %	1,15 %
Durée estimative	1,99 ans	2,71 ans
Volatilité prévue	64,42 %	65,18 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 1,16 \$ (1,15 \$ en 2013). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,69 \$ (1,38 \$ en 2013).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 3,35 \$ (3,94 \$ en 2013). Lors de l'exercice de ces options, un montant de 828 035 \$ a été reclassé dans le capital social.

Une dépense de rémunération de 4 338 534 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (5 093 823 \$ en 2013).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de la Société, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de la Société. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 Juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités de Neptune s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant l'année est de 3,32 \$ par unité.

	Nombre d'Unités
En circulation au 1 ^{er} mars 2013	–
Attribuées	1 191 000
Libérées	(425 332)
Renoncées	(25 750)
En circulation au 28 février 2014	739 918

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, 425 332 Unités acquises et octroyées pour services passés ont été libérées. Lors de la libération, la juste valeur de ces Unités de 3,32 \$ par unité, totalisant 1 412 102 \$, a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Une dépense de rémunération de 2 753 070 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014.

c) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a conclu une convention d'honoraires avec un consultant pour ses services qui ont été rendus jusqu'au 31 janvier 2014. Comme convenu, une partie de la juste valeur des services reçus par la Société seront réglés en actions ordinaires. Cette transaction entre dans l'étendue d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Pour l'exercice terminé le 28 février 2014, un montant de 1 220 926 \$, correspondant à la juste valeur des services reçus, est présenté dans la dépense de rémunération à base d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a émis 275 163 actions au consultant, en paiement d'une partie des services rendus à la Société, pour lequel un montant de 885 204 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

Paiement fondé sur des actions de la filiale Acasti :

d) Régime d'options d'achat d'actions de la filiale Acasti

La filiale Acasti a instauré un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève à 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la filiale ont approuvé le renouvellement du régime d'options d'achat d'actions d'Acasti, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration de la filiale, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition de droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la filiale émises et en circulation; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Options en circulation au début de l'exercice	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,23	297 500	2,14	2 350 000
Exercées	1,37	(296 500)	1,20	(117 500)
Renoncées	2,06	(306 250)	1,80	(363 750)
Options en circulation à la fin de l'exercice	1,57 \$	4 911 000	1,55 \$	5 216 250
Options exerçables à la fin de l'exercice	1,39 \$	3 412 165	1,14 \$	2 421 832

	Options en circulation		Options exerçables	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à court terme	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Prix d'exercice				
0,25 \$ - 1,00 \$	4,64	682 500	682 500	0,25
1,01 \$ - 1,50 \$	2,30	1 991 250	1 701 250	1,40
1,51 \$ - 2,00 \$	0,76	115 000	100 000	1,80
2,01 \$ - 2,50 \$	2,93	2 051 000	893 415	2,13
2,51 \$ - 2,75 \$	1,90	71 250	35 000	2,75
	2,85	4 911 000	3 412 165	1,39

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Régime d'options d'achat d'actions de la filiale Acasti (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	2,23 \$	2,14 \$
Prix de l'action	1,88 \$	2,13 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,11 %	1,32 %
Durée estimative	2,49 ans	4,04 ans
Volatilité prévue	64,81 %	71,48 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,67 \$ (1,14 \$ en 2013). Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 3,77 \$ (2,44 \$ en 2013).

Une dépense de rémunération de 945 475 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (1 996 007 \$ en 2013). Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

e) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti

En mai 2013, le Conseil d'administration d'Acasti a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants d'Acasti, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasti. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration d'Acasti. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 Juin 2013, Acasti a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres d'Acasti. Les Unités d'Acasti s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Acasti. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux d'Acasti, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant l'année est de 2,89 \$ par unité.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

e) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti (suite)

	Nombre d'Unités
En circulation au 1 ^{er} mars 2013	–
Attribuées	1 060 000
Libérées	(259 249)
Renoncées	(25 750)
En circulation au 28 février 2014	775 001

Une dépense de rémunération de 1 692 550 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014. Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

f) Droits incitatifs sur les bons de souscription d'Acasti

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
Droits en cours au début de l'exercice	0,33 \$	5 314 850	0,33 \$	5 715 500
Renoncés	–	–	0,50	(10 000)
Exercés	0,44	(2 161 100)	0,31	(390 650)
Attributions remplacées (note 18 g))	0,26	(3 153 750)	–	–
Droits en cours à la fin de l'exercice	– \$	–	0,33 \$	5 314 850
Droits exerçables à la fin de l'exercice	– \$	–	0,33 \$	5 273 600

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des droits exercés durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 2,46 \$ (2,33 \$ en 2013).

Une dépense de rémunération de 1 471 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (164 330 \$ en 2013). Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

g) Options d'achat d'actions d'Acasti

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme d'options d'achat d'actions qu'elle détient dans sa filiale Acasti.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions d'Acasti se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
Options d'achat d'actions en cours au début de l'exercice	2,75 \$	2 175 000	– \$	–
Attribuées (i)	3,00	1 975 000	2,75	2 345 000
Renoncées	2,88	(200 000)	2,75	(170 000)
Attribuées en remplacement d'attributions (ii)	0,26	3 153 750	–	–
Options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	1,71 \$	7 103 750	2,75 \$	2 175 000
Options d'achat d'actions exerçables à la fin de l'exercice	1,12 \$	4 731 914	– \$	–

	Options d'achat d'actions en circulation		Options d'achat d'actions exerçables	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à court terme	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Nombre d'options d'achat d'actions pouvant être exercés	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Prix d'exercice				
0,25 \$ - 1,50 \$	3,59	3 153 750	3 153 750	0,25
1,51 \$ - 3,00 \$	2,17	3 950 000	1 578 164	2,83
	2,80	7 103 750	4 731 914	1,12

- i) Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont respectées au 28 février 2014.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

g) Options d'achat d'actions d'Acasti (suite)

- ii) Le 1^{er} octobre 2013, Neptune a émis à certains employés, dirigeants et administrateurs du Groupe (les « Employés »), 3 153 750 options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti que Neptune détient dans Acasti (les « Options d'Achat d'Actions »), chaque Options d'Achat d'Actions permettant à son détenteur d'acquérir de Neptune une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 1^{er} octobre 2017. Précédemment, Neptune avait octroyé des droits sur 3 153 750 bons de souscription de série 4 d'Acasti (les « Bons de Souscription ») qu'elle détenait aux mêmes Employés, chaque Bon de Souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 8 octobre 2013 (voir f) ci-dessus).

Aux fins comptables, la direction a identifié l'octroi des Options d'Achat d'Actions comme une attribution de remplacement des Bons de Souscription. Conséquemment, la transaction est comptabilisée conformément aux recommandations comptables sur les modifications d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La différence entre la juste valeur des Bons de Souscription et des Options d'Achat d'Actions à la date de la modification, d'un montant de 81 716 \$, est considérée bénéfique pour les Employés puisque la maturité est effectivement prolongée de quatre ans. Cette différence est donc comptabilisée aux résultats à la date de la modification puisque les Options d'Achat d'Actions sont entièrement acquises à la date d'émission. Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours des périodes suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	3,00 \$	2,75 \$
Prix de l'action	2,89 \$	2,69 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %	1,13 %
Durée estimative	2,45 ans	2,89 ans
Volatilité prévue	62,63 %	82,25 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 1,08 \$ (1,39 \$ en 2013). Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

Une dépense de rémunération de 1 571 107 \$ a été constatée sous le plan des options d'achat d'actions du 3 décembre 2012 au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (404 783 \$ en 2013). Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

Paiement fondé sur des actions de la filiale NeuroBioPharm :

h) Régime d'options d'achat d'actions de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, la direction, les employés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les employés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits, si applicable. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de NeuroBioPharm émises et en circulation; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le régime d'options d'achat d'actions doit prévoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition des droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Options en circulation au début de l'exercice	0,50 \$	461 250	0,50 \$	496 250
Attribuées	1,00	35 000	-	-
Renoncées	0,50	(11 250)	0,50	(35 000)
Options en circulation à la fin de l'exercice	0,54 \$	485 000	0,50 \$	461 250
Options exerçables à la fin de l'exercice	0,50 \$	450 000	0,50 \$	345 942

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

h) Régime d'options d'achat d'actions de la filiale NeuroBioPharm (suite)

	Options en circulation		Options exerçables	
Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à court terme	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 \$ - 0,75 \$	2,24	450 000	450 000	0,50
0,76 \$ - 1,00 \$	2,68	35 000	–	–
	2,27	485 000	450 000	0,50

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours de la période suivante :

	2014
Prix d'exercice	1,00 \$
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,25 %
Durée estimative	2,48 ans
Volatilité prévue	69,46 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est négligeable. Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

Une dépense de rémunération de 1 088 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (3 567 \$ en 2013). Le montant est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

i) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a subséquentement été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions d'intéressement à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration de NeuroBioPharm. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

i) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm (suite)

Le 27 Juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé un total de 832 000 attributions d'intéressement à base d'actions (« Attributions ») en vertu du régime. Les Attributions de NeuroBioPharm s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Attributions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Attributions octroyées durant l'année est de 0,10 \$ par unité.

	Nombre d'Attributions
En circulation au 1 ^{er} mars 2013	–
Attribuées	832 000
Libérées	(196 749)
Renoncées	(50 750)
En circulation au 28 février 2014	584 501

Une dépense de rémunération de 44 360 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014. Le montant est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

j) Droits incitatifs sur les bons de souscription de NeuroBioPharm

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
Droits en cours au début de l'exercice	0,54 \$	7 733 176	0,51 \$	7 023 427
Renoncés	0,64	(526 258)	0,71	(165 251)
Attribués	0,78	210 000	0,75	875 000
Droits en cours à la fin de l'exercice	0,53 \$	7 416 918	0,54 \$	7 733 176
Droits exerçables à la fin de l'exercice	0,52 \$	6 934 918	0,50 \$	6 592 743

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

j) Droits incitatifs sur les bons de souscription de NeuroBioPharm (suite)

	Droits en circulation		Droits exerçables		2014
Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre de droits en circulation	Nombre de droits pouvant être exercés	Prix d'exercice moyen pondéré	\$
0,40 \$ - 0,50 \$	2,12	3 688 367	3 688 367	0,41	
0,51 \$ - 0,83 \$	2,12	3 728 551	3 246 551	0,64	
	2,12	7 416 918	6 934 918	0,52	

La juste valeur des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	0,78 \$	0,75 \$
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,76 %	1,21 %
Durée estimative	2,38 ans	2,95 ans
Volatilité prévue	67,71 %	73,30 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2013). Aucun droit n'a été octroyé à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

Une dépense de rémunération de 4 357 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (47 106 \$ en 2013). Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

k) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont respectées au 28 février 2014.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

k) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
Options d'achat d'actions en cours au début de l'exercice	0,75 \$	2 250 000	- \$	-
Attribuées	1,00	1 925 000	0,75	2 500 000
Renoncées	0,88	(205 000)	0,75	(250 000)
Options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	0,86 \$	3 970 000	0,75 \$	2 250 000
Options d'achat d'actions exerçables à la fin de l'exercice	0,83 \$	1 596 498	- \$	-

	Options d'achat d'actions en circulation		Options d'achat d'actions exerçables	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Nombre d'options d'achat d'actions pouvant être exercés	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Prix d'exercice				
0,75 \$ - 1,00 \$	2,08	3 970 000	1 596 498	0,83

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours des périodes suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	1,00 \$	0,75 \$
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	-	-
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %	1,12 %
Durée estimative	2,45 ans	2,89 ans
Volatilité prévue	71,19 %	64,71 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est négligeable (négligeable en 2013). La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des non-salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est négligeable. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Paiement fondé sur des actions (suite)

k) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm (suite)

Une dépense de rémunération de 3 932 \$ a été constatée sous ce plan au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 (1 894 \$ en 2013). Le montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

19. Impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt différé

	2014	2013
Naissance et renversement des différences temporaires	2 459 358 \$	5 140 189 \$
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(2 459 358)	(4 140 189)
Charge d'impôt différé	– \$	1 000 000 \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	2014	2013
Perte avant impôts	(22 237 472) \$	(18 962 466) \$
Impôt au taux statutaire combiné canadien	(5 981 880) \$	(5 100 903) \$
Augmentation (diminution) découlant de:		
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	2 459 358	4 140 189
Rémunération à base d'actions non déductible	3 405 160	2 074 396
Écarts permanents et autres	117 362	(113 862)
Charge d'impôt totale	– \$	1 000 000 \$

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Aux 28 février 2014 et 2013, les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables à ce qui suit :

	2014			2013		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Total des pertes fiscales reportées	4 722 000 \$	– \$	4 722 000 \$	1 614 000 \$	– \$	1 614 000 \$
Recouvrement d'assurance	–	(4 722 000)	(4 722 000)	–	(1 614 000)	(1 614 000)
Immobilisations corporelles	357 000	–	357 000	–	–	–
Crédit d'impôt	–	(357 000)	(357 000)	–	–	–
Actifs (passifs) d'impôt	5 079 000	(5 079 000)	–	1 614 000	(1 614 000)	–
Renversement d'impôt	(5 079 000)	5 079 000	–	(1 614 000)	1 614 000	–
Actifs (passifs) net d'impôt	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

19. Impôt sur les bénéfiques (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, suite à l'explosion de l'usine, la Société a réévalué la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé comptabilisé dans le secteur nutraceutique. La Société a déterminé que le critère de comptabilisation de cet actif n'était plus respecté et a décomptabilisé l'actif d'impôt différé d'un montant de 1 000 000 \$ au 28 février 2013. La réalisation de cet actif dépendra du succès de la mise en œuvre du plan d'action de reprise des opérations de la Société et de la capacité de la Société à générer des produits futurs imposables dans ce secteur.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé aux 28 février 2014 et 2013 ne sont pas reflétés dans ces états financiers consolidés parce que les critères de constatation de ces actifs n'étaient pas respectés. Ils se résument comme suit :

	2014	2013
Pertes fiscales reportées	3 812 000 \$	2 961 000 \$
Charges de recherche et de développement	4 622 000	3 307 000
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 977 000	2 659 000
Autres écarts temporaires déductibles	1 281 000	949 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	12 692 000 \$	9 876 000 \$

Au 28 février 2014, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux et écarts temporaires susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices futurs se résument comme suit :

	Fédéral	Provincial
Pertes fiscales reportées		
2034	14 456 000 \$	13 809 000 \$
	14 456 000 \$	13 809 000 \$
Charges de recherche et de développement, sans limite de temps	14 576 000 \$	20 471 000 \$
Autres écarts temporaires déductibles, sans limite de temps	15 643 000 \$	15 917 000 \$

20. Résultat par action

Le calcul du résultat par action de base au 28 février 2014 est fondé sur la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de 16 640 006 \$ (16 770 358 \$ en 2013) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 60 820 080 (54 071 185 en 2013).

La perte diluée par action équivalait au même montant que la perte de base par action, étant donné que les options, unités d'actions restreintes et bons de souscription auraient un effet antidilutif puisque la Société a subi des pertes au cours de chacun des exercices présentés. Toutes les options, unités d'actions restreintes et bons de souscription en cours pourraient avoir un effet de dilution dans le futur.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Instruments financiers

Cette note fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Le risque de crédit de la Société relativement aux créances clients est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un groupe relativement restreint de distributeurs. Au 28 février 2014, trente clients devaient de l'argent à la Société. Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Cinq clients comptaient pour 68 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs au 28 février 2014 (cinq clients comptaient pour 88 % au 28 février 2013).

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient.

Même si les contrôles et processus de la Société ont été efficaces dans une certaine mesure pour atténuer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent éliminer le risque et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces.

La Société ramène les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Aux 28 février 2014 et 2013, le classement chronologique des comptes clients et la provision pour créances douteuses s'établissaient comme suit :

	28 février 2014	28 février 2013
À court terme	1 161 935 \$	1 952 615 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	530 287	2 737 217
En souffrance depuis 31 à 120 jours	741 090	298 519
En souffrance pour plus de 121 jours	5 064 012	877 234
Comptes clients	7 497 324	5 865 585
Moins provision pour créances douteuses	(2 566 410)	(325 853)
	4 930 914 \$	5 539 732 \$

La provision pour créances douteuses est surtout pour les comptes clients en souffrance depuis plus de 121 jours pour lesquels les sommes dues ne seront pas recouvrées.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a comptabilisé une dépense de créances douteuses de 2 193 000 \$ reliée à un client important, pour lequel le compte client total dû au 28 février 2014 est de 4 365 000 \$.

L'évolution de la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs est comme suit :

	28 février 2014	28 février 2013
Solde au début de l'exercice	325 853 \$	84 724 \$
Créances douteuses	2 242 746	241 697
Radiation affectée en réduction de la provision	(2 189)	(568)
Solde à la fin de l'exercice	2 566 410 \$	325 853 \$

b) Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 86 % des revenus de la Société sont libellés en dollars américains et 12 % en euros. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain et de l'euro par rapport à celle du dollar canadien exposent la Société à un risque financier.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change, tel que présenté en dollars canadiens aux dates suivantes :

	28 février 2014	
	\$ US	EURO
Trésorerie	2 905 646	12 909
Clients et autres débiteurs	15 504 707	–
Placements à court terme	9 592 046	953 708
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 084 858)	(89 931)
Sommes perçues d'avance	–	(630 713)
	24 917 541	245 973

	28 février 2013	
	\$ US	EURO
Trésorerie	6 249 622	469 913
Clients et autres débiteurs	4 452 680	248 489
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 277 064)	(103 021)
Sommes perçues d'avance	–	(554 895)
	7 425 238	60 486

Les taux de change qui suivent ont été appliqués aux exercices suivants :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Taux moyen	Taux de clôture en date de la situation financière	Taux moyen	Taux de clôture en date de la situation financière
\$ US par \$ CAD	1,0466	1,1074	1,0098	1,0314
EURO par \$ CAD	1,3955	1,5290	1,3476	1,3452

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation de taux de change présentée dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait augmenté le bénéfice net comme suit :

	28 février 2014		28 février 2013	
	\$ US	EURO	\$ US	EURO
Augmentation du bénéfice net	1 245 876	12 299	371 263	3 023

Un recul hypothétique des devises étrangères de 5 % aurait eu un effet égal, mais opposé, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

De temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs. Aucun contrat dérivé important n'était en vigueur au 28 février 2014 ou au 28 février 2013.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2014 et 2013 est comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme
Prêts et emprunts	Taux d'intérêt fixe

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

Une hausse hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 aurait réduit le bénéfice net consolidé de 9 244 \$. Une baisse hypothétique de 0,5 % aurait eu un effet contraire mais équivalent.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 25 afférente aux états financiers consolidés. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité (suite)

Les informations suivantes représentent les échéances contractuelles des passifs financiers et autres contrats aux 28 février 2014 et 28 février 2013 :

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	28 février 2014	
				De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	14 841 \$	14 841 \$	14 841 \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	10 099	13 934	615	10 153	3 166
	24 940 \$	28 775 \$	15 456 \$	10 153 \$	3 166 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Les dérivés portant sur les capitaux propres de la Société, y compris les passifs dérivés liés aux bons de souscription, ne génèrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions.

De plus, des sommes perçues d'avance d'un montant approximatif de 630 713 \$ au 28 février 2014 peuvent être remboursables au cours de l'exercice suivant si la Société n'atteint pas certains jalons de développement.

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	28 février 2013	
				1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	7 985 \$	7 985 \$	7 985 \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts	1 871	3 045	5	914	2 126
	9 856 \$	11 030 \$	7 990 \$	914 \$	2 126 \$

e) Placements à court terme

Au 28 février 2014, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent quatre placements totalisant 23 025 951 \$ venant à échéance entre le 8 mai 2014 et le 18 février 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,15 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

Au 28 février 2013, les placements à court terme incluent quatre placements totalisant 13 720 719 \$ venant à échéance du 8 mai 2013 au 25 janvier 2014, portant intérêt au taux de 1,12 % à 2,16 % par année, encaissable en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

22. Contrats de location simple

La Société loue ses locaux en vertu de contrats de location simple expirant à des dates différentes du 31 décembre 2013 au 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, un montant de 642 743 \$ a été constaté comme charge pour les frais de loyer dans les frais généraux et administratifs (329 353 \$ en 2013). Ces montants comprennent la quote-part de la Société de certains frais d'exploitation et les taxes des locaux loués en vertu du contrat de 87 100 \$ et 104 300 \$, respectivement (52 350 \$ et 46 100 \$, respectivement en 2013).

Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 622 793 \$ en 2015, 622 793 \$ en 2016, 425 795 \$ en 2017, 324 417 \$ en 2018, 324 417 \$ en 2019 et 1 162 494 \$ par la suite.

La Société a d'autres contrats de location simple qui viennent à échéance à diverses dates entre le 28 février 2015 et le 23 avril 2017.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, un montant de 10 325 \$ a été comptabilisé comme charge pour les frais de loyer dans les frais généraux et administratifs.

Les paiements de loyers minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les trois prochaines années s'établissent comme suit : 62 824 \$ en 2015, 10 324 \$ en 2016 et 10 324 \$ en 2017.

23. Engagements et éventualités

a) Éventualités

- i) Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête visant l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceuticals LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti demandent notamment une injonction ordonnant à Valensa de modifier certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire, de céder ces demandes de brevet à Neptune, et réclament des dommages-intérêts punitifs pour perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant actuellement fixé à 3 000 000 \$.

Le ou vers le 3 février 2014, Neptune et Valensa ont déposé un avis de désistement à la Cour, et le dossier a été fermé. Aucun litige au Québec ou ailleurs dans le monde n'est en ce moment en cours entre la Société et Valensa.

- ii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour contrefaçon du brevet américain 8,030,348 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont présenté une défense et une demande reconventionnelle dans le cadre de laquelle ils nient toute contrefaçon de brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament un montant pour coûts et dommages. Cette plainte contre Aker et al. sera annulée conformément à l'entente de règlement conclue entre Aker et la Société le 28 novembre 2013.

Le 2 octobre 2012, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour contrefaçon du brevet américain 8,278,351 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. Cette plainte contre Aker et al. a été annulée le ou vers le 10 avril 2014 conformément à l'entente de règlement conclue entre Aker et la Société le 28 novembre 2013.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour contrefaçon du brevet américain 8,383,675 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. Cette plainte contre Aker et al. a été annulée le ou vers le 10 avril 2014 conformément à l'entente de règlement conclue entre Aker et la Société le 28 novembre 2013.

Enfin, la poursuite (dossier 1:09-cv-11946-MLW) déposée en 2009 par Neptune et al. contre Aker et al. dans le district du Massachusetts pour contrefaçon du brevet américain de l'Université de Sherbrooke dont la licence d'exploitation avait été accordée à Neptune (brevet américain 6,800,299) a également été annulée le ou vers le 11 février 2014 conformément aux modalités de l'entente de règlement conclue entre Aker et la Société le 28 novembre 2013.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

23. Engagements et éventualités (suite)

a) Événements (suite)

- iii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., pour contrefaçon du brevet américain 8,030,348 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. En outre, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une plainte devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC, pour contrefaçon du brevet américain 8,278,351 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC ont présenté une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon de brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament un montant pour coûts et dommages. Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour contrefaçon du brevet américain 8,383,675 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages.

Toutes les poursuites pour contrefaçon contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, et Azantis Inc. seront annulées conformément à l'entente de règlement conclue le 27 avril 2014 entre Enzymotec et la Société.

- iv) Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Un avis de désistement a été déposé par les parties au dossier de la Cour le ou vers le 17 décembre 2013. La poursuite a été abandonnée conformément à l'entente de règlement intervenue entre Aker et la Société.
- v) Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013.

Le 26 septembre 2013, la Société a conclu une entente de règlement avec Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc. (collectivement les « Défendeurs »). Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, aux Défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les Défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de l'accord en vigueur.

Également, le 26 septembre 2013, Neptune a signé une entente stratégique, non exclusive, de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill avec Rimfrost USA, LLC, donnant ainsi le droit à Neptune d'acheter, à un prix préférentiel, jusqu'à 800 000 kg d'huile de krill au cours de la période initiale de trois ans de cet accord renouvelable.

Le ou vers le 28 novembre 2013, la Société, Acasti et Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique AS (Aker et al.) ont entériné un *binding Term Sheet* et conclu une entente de règlement et de licence le ou vers le 16 décembre 2013 en vertu de laquelle la demande en cours devant l'ITC est terminée, ainsi que la fin de toutes les poursuites en cours intentées par Neptune contre Aker. Dans le cadre du règlement, la Société a octroyé une licence non – exclusive, mondiale, portant des redevances à Aker et al., leur permettant de commercialiser et de vendre sur le marché des produits nutraceutiques. Suivant les termes de l'accord, les redevances sont fonction du résultat de la procédure d'examen *inter partes* devant l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) relativement au brevet '351 portant sur la composition de l'huile de krill de Neptune (n° 8,278,351). Aker a également accepté de payer à Neptune une somme représentant un paiement unique non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill avant la date de la décision de l'USPTO sur le réexamen. La décision de l'USPTO dans le réexamen du '351 n'est pas attendue avant le début 2015.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

23. Engagements et éventualités (suite)

a) Événualités (suite)

Le ou vers le 17 décembre 2013, Neptune, Acasti et Enzymotec ont déposé une requête conjointe pour un ajournement de la procédure devant l'ITC en raison de leur accord sur un possible règlement. Le 27 avril 2014, Neptune, Acasti et Enzymotec ont conclu une entente de règlement. Le règlement avec Enzymotec prévoit l'abandon de la poursuite devant l'ITC à l'égard du groupe Enzymotec et ses distributeurs. Dans le cadre du règlement, la Société a octroyé une licence non – exclusive, mondiale, portant des redevances à Enzymotec et al., leur permettant de commercialiser et de vendre sur le marché des produits nutraceutiques. Suivant les termes de l'accord, les redevances sont fonction du résultat de la procédure d'examen *inter partes* devant l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) relativement au brevet '351 portant sur la composition de l'huile de krill de Neptune (n° 8,278,351), et en Australie, les redevances sont fonction du résultat de la procédure de réexamen devant le Bureau Australien des Brevets (APO) relativement au brevet équivalent de Neptune sur la composition en Australie (no. 2002322233). Enzymotec a également accepté de payer à Neptune une somme représentant un paiement unique non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill avant la date de la décision de l'USPTO et de l'APO sur les réexamens. La décision de l'USPTO dans le réexamen du '351 n'est pas attendue avant le début 2015, alors que la décision devant l'APO n'est pas prévue avant le printemps 2015.

vi) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca, Inc., et Olympic Seafood AS pour contrefaçon des brevets américains 8,030,348, 8,287,351 et 8,383,675 de la Société, ainsi qu'une requête en dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de l'International Trade Commission des États-Unis concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société. À la suite de la signature d'un contrat de licence le 26 septembre 2013, la poursuite contre Rimfrost USA, LLC, Avoca, Inc. et Olympic Seafood AS a été abandonnée.

vii) Le 22 décembre 2011, la Société a reçu signification d'une requête de l'Université de Sherbrooke, alors le propriétaire mondial des brevets relatifs au procédé d'extraction (les « Brevets ») et licencié à la Société, demandant à la Cour d'ordonner le transfert des brevets et forçant la Société d'en prendre possession. La requête a été déposée en lien avec la décision de la cour d'Appel en 2010 qui mettait un terme au litige entre l'inventeur, Neptune et l'Université. Le 26 juin 2013, l'Université et Neptune ont conclu une entente de règlement dans lequel, *inter alia*, les parties acceptaient le retrait de la requête et confirmait la cession des Brevets à Neptune.

viii) Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et entre les mains des assureurs de la Société. Aucune date de procès n'a été fixée.

ix) Le 5 novembre 2013, Neptune a reçu un constat d'infraction de la CSST imposant le paiement d'une amende d'environ 64 500 \$ en lien avec l'incident. Le 12 novembre 2013, Neptune a plaidé non coupable au constat d'infraction de la CSST. Aucune provision n'a été comptabilisée par la Société au 28 février 2014 relativement à cette affaire.

x) La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

b) Engagements

i) En septembre 2011, la Société a annoncé la conclusion d'un Memorandum d'entente (ME) avec la société Chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial du projet qui aura pour but de réaliser la construction en Chine d'une usine et de développer un réseau de distribution commercial pour l'Asie ainsi que d'autres détails de l'arrangement sont actuellement en cours de révision par les intervenants. SKFC est détenu à 43 % par Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), un grand conglomérat de pêche détenu par le gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les bateaux de pêche, les engins de pêche, l'épicerie fraîche et services d'entreposage. Il est présent dans plus de 10 pays et emploie plus de 4 000 employés. SKFC possède également la plus grande flotte de bateaux de pêche au krill dans l'océan Antarctique. Le ME est sujet à des négociations ultérieures ainsi qu'à l'approbation du conseil des parties ainsi que par les autorités chinoises.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

23. Engagements et éventualités (suite)

b) Engagements (suite)

- ii) En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel du projet de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé et porté à environ 48 300 000 \$ par suite de l'incident survenu le 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le financement est composé d'un emprunt de 3 500 000 \$ sans intérêt, ayant un terme de cinq ans, d'un emprunt garanti de 12 500 000 \$ portant intérêt au taux de 7,0 % par année et assorti d'un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à partir de la date du premier déboursé, moment à partir duquel l'emprunt est remboursable en versements mensuels égaux sur une durée de quatre ans, de recouvrements d'assurance de 17 554 267 \$ et de certains montants reçus dans le cadre d'ententes de règlement touchant des questions de propriété intellectuelle. Une partie de ces montants de financement n'est pas déboursée.

Au 28 février 2014, la Société avait conclu des ententes s'élevant à environ 6 186 000 \$ avec divers fournisseurs en ce qui a trait à l'agrandissement de l'usine.

- iii) Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des accords avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et pour produire et commercialiser certains produits.

La Société a entrepris divers projets qui seront menés sur une période de 12 mois pour un coût total initial de 1 044 000 \$, dont un montant de 550 000 \$ a été versé à ce jour.

- iv) Dans le cours normal de ses activités, une filiale de la Société a signé des accords avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et pour produire et commercialiser certains produits.

La filiale de la Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 5 171 000 \$, dont un montant de 3 559 000 \$ a été versé à ce jour. Au 28 février 2014, un montant de 261 000 \$ était inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

24. Détermination de la juste valeur

Certaines des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-dessous.

Actifs et passifs financiers et non-financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables basées sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription en utilisant la méthode du niveau 3.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des obligations relatives aux biens loués, du prêt garanti et de la contribution remboursable obtenue en vertu d'un programme d'emprunt fédéral est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de leur valeur comptable et a été mesurée en utilisant des données de niveau 3.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

24. Détermination de la juste valeur (suite)

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués en utilisant des données de niveau 3. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sont décrites à la note 14 a) iv).

Une augmentation ou une diminution de 5% dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur résulterait en une perte de 756 176 \$ ou un gain de 786 423 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour l'exercice terminé le 28 février 2014 est présenté ci-dessous :

	2014
Solde – début de l'exercice	– \$
Comptabilisation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	10 330 336
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	491 077
Solde de clôture	10 821 413 \$

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide de modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues en raison des informations publiées et lorsque les actions n'ont pas été échangées sur un marché reconnu pour une durée proportionnelle à la durée de vie estimative de l'option, la volatilité est estimée par l'utilisation de la volatilité de sociétés comparables), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

25. Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de développer ses technologies et de commercialiser ses produits, de financer ses activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, ceux liés à la protection de sa propriété intellectuelle, ses dépenses en immobilisations et de faire face à ses obligations liées au remboursement de sa dette. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation concernant son capital. La Société était assujettie au maintien de certains ratios financiers pour son prêt garanti. Au 28 février 2014, la Société était conforme à ces ratios financiers.

Depuis sa création, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement grâce à une émission publique d'actions ordinaires, des placements privés avec ou sans bons de souscription et par l'émission de dettes à long terme et de débentures convertibles. La Société optimise ses liquidités autant que possible par des sources non dilutives, telles que les crédits d'impôt à la recherche, les crédits d'impôt à l'investissement, les produits d'intérêts, ainsi que des produits découlant d'ententes de partenariat et de collaboration stratégiques.

La Société définit le capital comme étant le total des capitaux propres, des passifs dérivés liés aux bons de souscription et des prêts et emprunts.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

La politique de la Société est de maintenir au minimum son niveau de dette.

Au 28 février 2014, la trésorerie s'élevait à 6 522 366 \$, les placements à court terme à 23 025 951 \$ et les crédits d'impôt à recevoir à 2 031 729 \$, soit une somme totale de 31 580 046 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

26. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour les maladies neurologiques.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

a) Information sur les secteurs à présenter

Exercice terminé le 28 février 2014

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations Intersectorielles	Total
Produits provenant des ventes externes et redevances	18 995 098 \$	500 875 \$	– \$	– \$	19 495 973 \$
Produits provenant des ventes internes, contrats de recherche Internes et redevances	1 441 762	–	–	(1 441 762)	–
Autres produits provenant de règlements de redevances	5 499 000	–	–	–	5 499 000
Recouvrements des assurances	11 554 267	–	–	–	11 554 267
Amortissement	(346 699)	(1 773 837)	(325 300)	2 092 894	(352 942)
Paiements fondés sur des actions	(8 229 255)	(3 441 719)	(987 612)	–	(12 658 586)
Explosion de l'usine	(1 347 799)	–	–	–	(1 347 799)
Produits financiers	121 106	32 256	–	(52 500)	100 862
Charges financières	(87 066)	(1 625 785)	(52 500)	68 853	(1 696 498)
Perte du secteur à présenter	(9 881 179)	(11 611 649)	(2 787 627)	2 042 983	(22 237 472)
Actifs du secteur à présenter	112 636 128	45 631 803	3 720 047	(59 763 533)	102 224 445
Passifs du secteur à présenter	25 476 089	12 352 303	20 950 832	(21 608 041)	37 171 183

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

26. Secteurs opérationnels (suite)

a) Information sur les secteurs à présenter (suite)

Exercice terminé le 28 février 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations Intersectorielles	Total
Produits provenant des ventes externes	25 180 416 \$	683 196 \$	– \$	– \$	25 863 612 \$
Produits provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	804 150	41 000	–	(845 150)	–
Recouvrement des assurances	6 000 000	–	–	–	6 000 000
Amortissement	(605 310)	(665 031)	(325 300)	982 444	(613 197)
Paiements fondés sur des actions	(5 327 971)	(1 917 219)	(466 320)	–	(7 711 510)
Explosion de l'usine	(10 091 223)	–	–	–	(10 091 223)
Produits financiers	154 057	47 241	352	(52 500)	149 150
Charges financières	(397 526)	(2 685)	(52 500)	52 500	(400 211)
Impôt sur le résultat	(1 000 000)	–	–	–	(1 000 000)
Perte du secteur à présenter	(12 038 348)	(6 892 360)	(2 014 202)	982 444	(19 962 466)
Actifs du secteur à présenter	77 753 792	12 170 048	4 162 590	(26 593 629)	67 492 801
Passifs du secteur à présenter	9 926 546	2 446 372	19 593 618	(21 211 767)	10 754 769

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

b) Information d'ordre géographique

Tous les actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes de la Société selon la région de domiciliation du client se répartissent comme suit :

	2014	2013
Canada	803 007 \$	3 112 420 \$
États-Unis	10 850 728	8 721 451
France	126 537	877 299
Belgique	2 019 027	622 367
Australie	4 826 404	12 150 056
Autres pays	709 016	380 019
	19 334 719 \$	25 863 612 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

26. Secteurs opérationnels (suite)

b) Information d'ordre géographique (suite)

Il n'y a pas un seul pays parmi les autres pays qui compte plus de 10 % des produits pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

c) Informations sur les principaux clients

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a réalisé des ventes dans le secteur nutraceutique s'élevant à 10 125 523 \$ auprès de trois clients, représentant individuellement plus de 10 % des ventes consolidées. Individuellement, les ventes à ces clients représentent 24,7 %, 17,5 % et 11,6 % des ventes consolidées.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013, la Société a réalisé des ventes dans le secteur nutraceutique s'élevant à 12 059 685 \$ auprès de deux clients, représentant individuellement plus de 10 % des ventes consolidées. Individuellement, les ventes à ces clients représentent 31,7 % et 14,9 % des ventes consolidées.

27. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des produits, sans limite de durée, à titre de redevances. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation s'est chiffré à 436 589 \$ (268 046 \$ en 2013). Au 28 février 2014, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement était de 573 589 \$ (256 734 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ». Après la clôture de l'exercice, les montants ont été remboursés en entier.

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 3 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les exercices terminés en :

	2014	2013
Salaires et avantages du personnel à court terme	2 087 334 \$	2 253 740 \$
Paiements fondés sur des actions	6 004 750	3 115 849
	8 092 084 \$	5 369 589 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

28. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Offre publique de Neptune

Le 6 mars 2014, Neptune a procédé à la clôture de son offre publique visant l'émission de 11 500 000 actions ordinaires au prix de 2,50 \$ US par action ordinaire, pour un produit brut de 28,75 millions \$ US. Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élève à environ 2,3 millions \$ US.

b) Placement privé de Neptune

Le 4 avril 2014, Neptune a annoncé la clôture d'un placement privé d'actions ordinaires de Neptune d'un montant de 2 503 320 \$ au prix de 2,76 \$ par action, qui s'est traduit par l'émission de 907 000 actions au total. Une commission correspondant à 6 % du produit brut du placement privé a été payée.

c) Paiement d'avance de redevances de la part de NeuroBioPharm

Le 18 mars 2014, NeuroBioPharm a annoncé qu'elle exercera l'option intégrée dans le contrat de licence technologique exclusif conclu avec Neptune lui permettant de payer d'avance toutes les redevances futures exigibles aux termes du contrat. Un tiers mènera une évaluation indépendante visant à déterminer la valeur des redevances à payer d'avance.

d) Démission de M. Henri Harland

Le 28 avril 2014, Neptune a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction de Neptune. Des discussions portant sur le règlement de son contrat de travail ont été amorcées au sein du conseil d'administration de la Société. À la date de publication de ces états financiers consolidés, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune estimation de l'incidence financière de ces événements ne pouvait être effectuée.

e) Démission de M. Frédéric Harland

Le 20 mai 2014, NeuroBioPharm a annoncé que M. Frédéric Harland avait démissionné de son poste de chef de la direction financière de NeuroBioPharm.